

Le rôle de « correspondant »

Statutairement,¹ les SEL adhérents de l'association SEL'idaire sont représentés lors des assemblées générales, *« par leur correspondant et/ou co-correspondant, personnes physiques identifiées dûment désignées par les représentants desdits SEL »*.

Chacun mesure donc les liens étroits entre les représentants légaux des SEL et leurs correspondants. Cette fiche précise leur rôle au sein de la maison commune des SEL.

Le terme « correspondant » a été retenu pour indiquer le mode de lien entre nous : correspondant et co-correspondant sont des personnes physiques qui, au nom de l'association séliste, entretient des **liens prépondérants**, mais non exclusifs :

- 1 - vous êtes chargé **des formalités d'adhésion ou ré-adhésion** (vous remplissez notamment le formulaire d'adhésion et vous veillez au bon règlement de la cotisation par votre SEL).

- Cette formalité est importante, elle détermine notamment si le SEL souscrit ou non à l'**assurance** de groupe mutualisée

- 2 - vous ouvrez le 1^{er} « **compte utilisateur** » du SEL, ainsi vous vérifiez que votre SEL figure bien dans la liste des adhérents et vous accédez au site sécurisé

- 3 – vous êtes destinataire privilégié des correspondances de SEL'idaire, et consultez les actualités du site selidaire.org pour les partager avec les membres de votre SEL

- 4- responsabilité vous incombe: vous porter garant de la qualité d'adhérent à votre SEL de toute personnes qui souhaitent ouvrir un **nouveau compte utilisateur à SEL'Idaire** à ce titre (vous recevez une notification qu'il convient d'**approuver ou non**).

- L'association SEL'idaire a besoin de quelques jours pour réaliser un 1^{er} contrôle de la cohérence de la demande avant de vous donner accès aux données communiquées par le séliste.

- 5 – vous disposez d'un accès au « groupe d'utilisateurs » de votre SEL sur le site sécurité selidaire.org, il vous appartient de choisir à tout moment, dans l'onglet dédié, qui est « owner » c'est-à-dire correspondant ou co-correspondant de votre SEL, vous pouvez également procéder à toute mise à jour de données (adresse, courriel, téléphone, coordonnées de géolocalisations)

- 5 – vous déclarez les éventuels sinistres survenus dans votre SEL à l'adresse « assurance@selidaire.fr »

Notice maj_2023_10_Elc

¹ Article 4-1 statuts V2023_08